

Le 9 juin 2023

Monsieur Jean-Yves Duclos  
Ministre de la Santé  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6  
[hccminister.ministresc@hc-sc.gc.ca](mailto:hccminister.ministresc@hc-sc.gc.ca)

Madame Carolyn Bennett  
Ministre de la Santé mentale et des Dépendances  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6  
[hccminister.ministresmd@hc-sc.gc.ca](mailto:hccminister.ministresmd@hc-sc.gc.ca)

**Objet : Verre standard et étiquettes de mise en garde sur la santé pour les contenants d'alcool vendus au Canada**

Monsieur et Madame les Ministres,

Je vous adresse cette lettre au nom de mes collègues médecins-hygiénistes en chef provinciaux et territoriaux afin de vous faire part de notre soutien individuel aux recommandations récentes du guide national sur l'alcool et la santé. Nous sommes d'accord avec la proposition visant à ce que Santé Canada mette en place une réglementation exigeant l'étiquetage approprié sur les produits alcoolisés.

Actuellement, l'alcool est vendu aux consommateurs canadiens sans obligation de mises en garde. À l'inverse, les produits du tabac et du cannabis, deux autres substances psychoactives réglementées par la loi, font déjà l'objet d'un étiquetage de mise en garde obligatoire régi par les lois fédérales. Ces substances ont moins de répercussions sur les coûts économiques et la prestation de services de santé, en comparaison avec l'alcool. Les auteurs du projet Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada estiment que le coût de la consommation d'alcool au Canada était de 19,67 milliards de dollars en 2020, ce qui en fait la substance qui génère les coûts les plus élevés de façon globale.

Les principaux experts de la santé et du domaine de la justice au Canada ont fait valoir que les fabricants de produits de consommation ont le devoir de mettre en garde le public contre les risques inhérents à la consommation de leurs produits et de fournir aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant la consommation de leurs produits. Ces mises en garde se fondent sur le droit fondamental des Canadiens d'avoir les connaissances nécessaires pour se protéger d'un quelconque méfait dans la mesure du possible. Elles sont particulièrement importantes pour les substances qui sont commercialisées et vendues pour la consommation humaine et comportent un vaste éventail de méfaits possibles, comme l'alcool. Il est bien établi que la consommation d'alcool augmente le risque de nombreux problèmes de santé et sociaux, comme les blessures, la violence, les maladies du cœur, les accidents vasculaires cérébraux et sept types de cancer. De plus, les consommateurs qui adhèrent aux Repères canadiens sur l'alcool et la santé ont besoin

d'indications uniformes et faciles à suivre sur les contenants d'alcool pour bien mesurer et surveiller leur consommation d'alcool selon le nombre de verres standards.

De plus, selon les conclusions d'une [étude sur l'étiquetage au Yukon](#) (en anglais seulement), cet étiquetage a mené à une augmentation de la sensibilisation des consommateurs et de leurs connaissances concernant les risques sur leur santé et la taille d'un verre standard, et à une réduction de la consommation d'alcool. Il s'agit de la première (et jusqu'à maintenant de la seule) étude parmi la population sur l'efficacité de l'étiquetage de mise en garde sur les contenants d'alcool pour informer les consommateurs des risques de la consommation d'alcool et pour faire réduire la consommation d'alcool. Les conclusions de cette étude appuient l'appel à mettre en place de façon obligatoire des renseignements sur la santé sur les contenants d'alcool au Canada.

Les recommandations fondées sur des données probantes pour l'étiquetage de mises en garde sur les contenants d'alcool de l'équipe d'évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool sont les suivantes :

- Un affichage en alternance d'étiquettes obligatoires sur le devant des emballages comportant des mises en garde adéquates sur la santé qui sont passées en revue et mises à jour régulièrement sur six sujets définis (p. ex. risque de cancer, autres répercussions sur la santé, violence, risques pendant la grossesse et l'allaitement, conduites avec facultés affaiblies et risques chez les jeunes).
- Des informations concernant le verre standard (c.-à-d. nombre de verres par contenant), associés aux renseignements tirés des repères pancanadiens sur la consommation d'alcool.
- Les étiquettes doivent être en évidence sur les contenants, notamment la proportion de leur affichage et leur lisibilité, et doivent arborer des couleurs contrastantes et des icônes pertinentes.

Nous recommandons collectivement que le gouvernement fédéral élabore des règlements en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées en vertu d'une loi fédérale sur l'alcool, similaire à la *Loi sur le tabac* et à la *Loi sur le cannabis*. En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, le gouvernement a le pouvoir de faire avancer immédiatement la question de l'étiquetage des contenants d'alcool grâce à une modification (c.-à-d. projet de loi S254 : *Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues*).

Pour atteindre les objectifs liés à la réduction de la consommation d'alcool et de ses effets néfastes, il est indispensable de mettre en place une politique publique efficace en matière d'alcool. Une première étape importante consisterait à aller de l'avant en ce qui concerne l'étiquetage des produits alcoolisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Madame les Ministres, mes sincères salutations.



Dre Jennifer Russell BA, BSc, MD, CCFP

Chief Medical Officer of Health | Médecin-hygiéniste en chef

CC :

Jennifer Saxe, Directrice générale, Santé Canada

Dre Theresa Tam, Administratrice en chef de la santé publique du Canada

Dre Bonnie Henry, Administratrice provinciale de la santé, Colombie-Britannique

Dr Sudit Ranade, Médecin hygiéniste en chef, Yukon

Dr Sean Wachtel, Administrateur en chef de la santé publique, Nunavut

Dr Kieran Moore, Médecin hygiéniste en chef, Ontario

Dr Saqib Shahab, Médecin hygiéniste en chef, Saskatchewan

Dre Janice Fitzgerald, Médecin hygiéniste en chef, Terre-Neuve-et-Labrador

Dr Luc Boileau, Directeur national de santé publique, Québec

Dr Mark Joffe, Médecin hygiéniste en chef, Alberta

Dre Heather Morrison, Administratrice en chef de la santé publique, Île-du-Prince-Édouard

Dr Robert Strang, Médecin hygiéniste en chef, Nouvelle-Écosse

Dre Kami Kandola, Administratrice en chef de la santé publique, Territoires du Nord-Ouest

Dr Brent Roussin, Administrateur en chef de la santé publique, Manitoba